

## RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, convoqués le 7 décembre 2021, se sont réunis, en session ordinaire à la Salle des Fêtes, (en raison de l'épidémie de Covid19 et par mesure de précaution) sous la présidence de Monsieur André TIHY, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

Présents : Mmes DOINEL, DUHAMEL, DURAND F., DURAND M., FÉVRIER, WILLIOT ;  
et MM. DAVALLAN, INDRE, LIHRMANN, MARIE, QUESNEL, TIHY.

Absents excusés : Mme PILLON, M. BIHEL (pouvoir à M. TIHY), M. LEBLANC (pouvoir à M. DAVALLAN).

Secrétaire de séance : M. MARIE

### **ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2022**

Suite à l'approbation du rapport de la CLECT, il appartient à la Communauté de Communes de définir le montant des attributions de compensation provisoires 2022 par commune.

Il est proposé d'appuyer les attributions de compensation provisoires 2022 sur le montant arrondi des attributions de compensation définitives 2021.

Après travail, le montant des attributions de compensations provisoires 2022, pour la commune de Glos-sur-Risle est de 61 000,00 €.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la CCPAVR du 17/12/2018 instaurant le régime de la fiscalité professionnelle unique,

**Vu** l'arrêté préfectoral 55 du 27/12/2018 concernant l'extension de périmètre de la CCPAVR,

**Vu** l'arrêté préfectoral 23 du 10/07/2019 modifiant les statuts de la CCPAVR,

**Vu** le rapport définitif de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) 2019 du 16/12/2019,

**Vu** le rapport définitif de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) 2020 du 23/11/2020,

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes et des Communes en date du 8/09/2021, approuvant le rapport de la CLECT,

**Considérant** la nécessité de fixer le montant des attributions de compensation 2022

Le Conseil Municipal,

- **approuve** le montant provisoire des attributions de compensation 2022 ;
- **accepte de percevoir** par douzièmes les attributions de compensation provisoires 2022, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'à définition des attributions de compensation définitives 2022 ;
- **accepte de prévoir** les crédits nécessaires au budget 2022.

## **TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA COUVERTURE DE LA MAIRIE**

M. DAVALLAN informe le Conseil Municipal que la commission Travaux s'est réunie le 9 décembre 2021, afin d'étudier les trois devis reçus des entreprises de couverture sollicitées pour les travaux de réfection de la couverture de la Mairie.

Après l'étude des dossiers, plusieurs points ont été mis en avant et la Commission a opté pour le devis de l'entreprise DUHAMEL Thierry de Pont-Authou.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition. Les entreprises seront informées de la décision par courrier.

Une subvention auprès des Services de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Eure sera sollicitée.

## **SCHÉMA COMMUNAL DE DÉFENSE INCENDIE – PROGRAMME 2022**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'approbation du Schéma Communal de Défense Incendie lors de la séance du 9 septembre 2021, il est nécessaire de commencer une tranche des travaux.

Certains habitants ayant déposé des permis de construire, la Commune s'est engagée à réaliser la pose de défenses incendie dans les 18 mois après la date d'accord du permis de construire.

Trois citernes enterrées doivent donc être créées en 2022.

Deux entreprises ont été contactées et ont envoyé leur devis.

Lors de la commission Travaux du 9 décembre 2021, ces deux devis ont été étudiés. La commission a choisi le devis de la Société ANQUETIL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition. Les entreprises seront informées de la décision par courrier.

Une subvention auprès des Services de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Eure sera sollicitée. L'octroi de ces subventions conditionne, bien sûr, la réalisation de ces travaux.

## **ECLAIRAGE DE L'ÉGLISE**

Des travaux concernant les éclairages intérieurs et extérieurs de l'Eglise vont être réalisés. Un devis a été demandé à la Société CHERON d'Ecaquelon, afin que les travaux soient réalisés avant le messe de Noël.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition. Les travaux commenceront le 16 décembre 2021.

## **ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE MONTFORT-SUR-RISLE**

Une demande de subvention de l'association des commerçants et des artisans de Montfort-sur-Risle et de Saint-Philbert-sur-Risle (AMESCA) a été reçue en Mairie.

Cette subvention permettra, si elle est votée, de soutenir l'Association pour ses animations de fin d'années.

Bien que cette association ne soit pas communale, elle permet aux habitants de l'ancien canton de Montfort, de profiter des animations lors de leurs courses sur le secteur de Montfort-Saint Philbert, **le Conseil Municipal décide donc d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 €, à l'Association AMESCA.**

## **BILAN FINANCIER DU REPAS DES AINÉS**

Mmes DURAND F. et FÉVRIER exposent au Conseil Municipal le bilan financier du repas des aînés 2021. Ce repas livré à domicile a été très apprécié.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. MARIE demande à M. le Maire où en est le dossier de Déclaration Préalable de Travaux de M. LEPRETRE, celui-ci ayant commencé des travaux de réhabilitation de son logement sans autorisation.

*M. le Maire l'informe qu'un courrier a été adressé à M. LEPRETRE afin qu'il régularise sa situation fin novembre. N'ayant toujours pas de réponse, M. le Maire va lui adresser un courrier recommandé.*

M. DAVALLAN informe que les travaux de l'ancien presbytère se terminent. La date de réception devrait avoir lieu la semaine du 20 au 24 décembre 2021.

M. LIHRMANN souhaite poser plusieurs questions diverses :

- Il rappelle au Conseil que le compte-rendu de réunion du 25 novembre n'a toujours pas été distribué.

*M. le Maire lui explique qu'en fin d'année, beaucoup de dossiers sont à clôturer et que le compte rendu sera saisi après les urgences budgétaires.*

- Il demande au Conseil Municipal pourquoi les bons d'achats qui devaient être offerts aux habitants ayant tenu le bureau de vote lors des 2 tours de scrutin des élections régionales et départementales, n'ont toujours pas été distribués.

*M. le Maire confirme qu'en effet, il n'a pas eu le temps de s'occuper de cette proposition.*

- Il demande que les devis pour l'achat des jeux extérieurs soient réclamés avant la hausse des prix prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*Mme DUHAMEL lui rappelle que les sociétés sélectionnées devront appliquer les prix du catalogue.*

- Il informe le Conseil Municipal qu'un texte de loi a été promulgué concernant les logements locatifs avec des diagnostics thermiques entre D et G. Ces logements ne pourront plus être loués à partir de 2025, si des travaux d'isolation thermique ne sont pas entrepris.

*M. le Maire lui confirme que les diagnostics des logements communaux seront vérifiés et des travaux entrepris dans les logements qui le nécessite.*

Fin de séance à 20 h 12.